

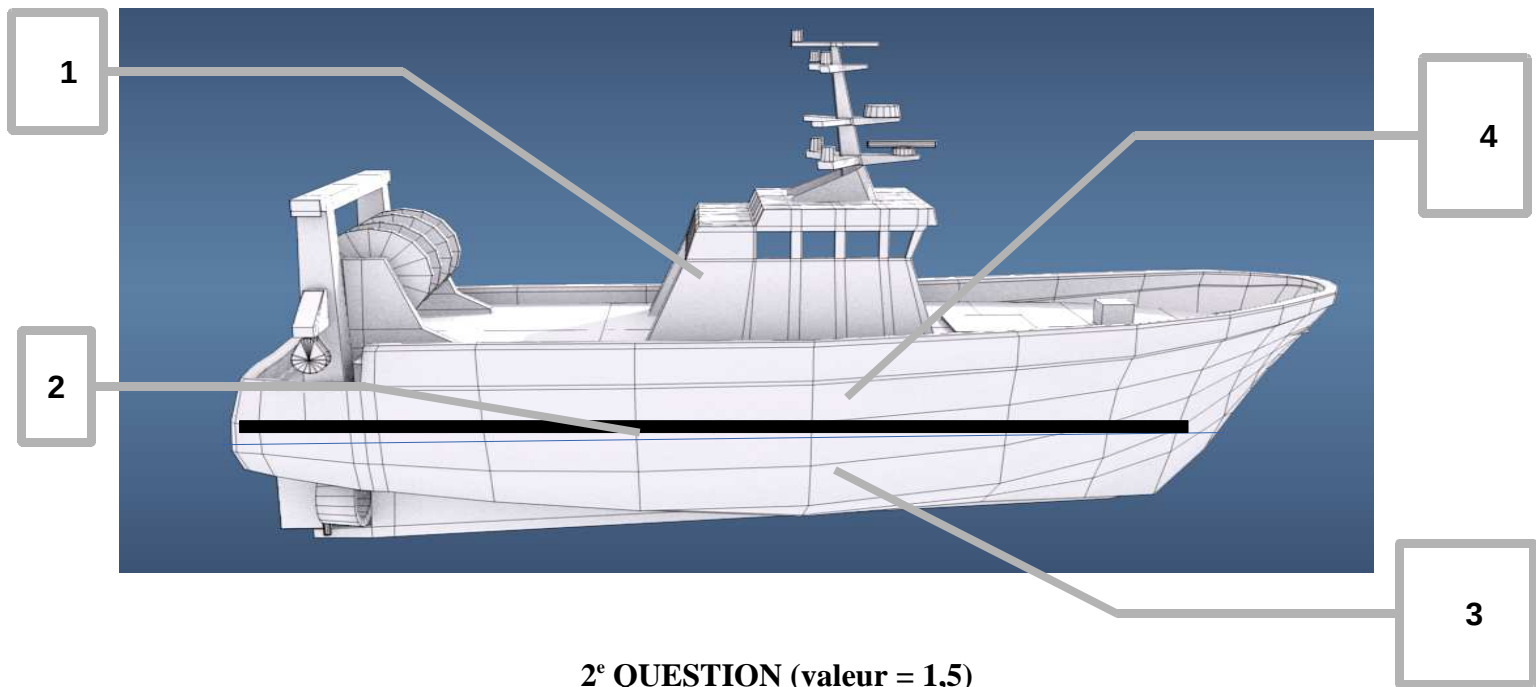
CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE MARITIME DE MATELOT**UP1 CONDUITE DU NAVIRE ET ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL****(Durée : 2 heures)**

La clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront pour une part importante dans l'appréciation des copies.

L'usage des instruments de calcul est autorisé.

1^{re} QUESTION (valeur = 4)

Nommer les parties du navire :

**2^e QUESTION (valeur = 1,5)**

1. Définir la Sonde (S).
2. Définir la Profondeur (P).
3. Définir la Hauteur d'eau (H).

Tournez la page SVP

3° QUESTION (valeur = 2,5)

EXTRAIT DE L'ANNUAIRE DES MARÉES.

HEURE	HAUTEUR
12 50	2.00
18 56	8.00

Calculer:

1. Calculer la durée de marée.
2. Calculer l'heure de marée.
3. Calculer le marnage.
4. Calculer la hauteur à mi-marée.

4° QUESTION (valeur = 1)

Nommer la figure barométrique avec une pression atmosphérique supérieure : **1013 hPa**.

5° QUESTION (valeur = 2)

En route au cap compas 180° , la valeur de la courbe de déviation donne $d = +4^\circ$ et la déclinaison est de 1°NW . Vous subissez un vent d'ouest qui occasionne une dérive de 3° .

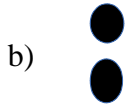
1. Déterminer la variation.
2. Calculer la route surface.

6° QUESTION (valeur = 1)

Dans un chenal, alors que vous rentrez au port vous apercevez devant vous, un navire sortant. Citer la règle de barre à appliquer.

7^e QUESTION (valeur = 4)

1. Identifier les bouées suivantes grâce à leurs voyants :



2. Identifier les bouées suivantes grâce à leurs feux :

c) Rouge 4 éclats

d) Blanc 6 plus un long

8^e QUESTION (valeur = 2)

Décrire les feux des navires suivants avec leurs secteurs

1. Un chalutier en pêche vu de face.
2. un navire à propulsion mécanique vu par arrière.

9^e QUESTION (valeur = 2)

Donner la signification des sigles suivants:

1. ENIM
2. CGP
3. CRM
4. OMI

Nota :

1. Aucun document n'est autorisé.
2. Délits de fraude : "Tout candidat pris en flagrant délit de fraude ou convaincu de tentative de fraude sera immédiatement exclu de la salle d'examen et risque l'exclusion temporaire ou définitive de toute école et d'une ou plusieurs sessions d'examens sans préjudice de l'application des sanctions prévues par les lois et règlements en vigueur réprimant les fraudes dans les examens et concours publics".